

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 10 décembre 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20201218-13 : Travaux de mise en conformité des réservoirs du Schuss, du Plan-du-Col, de La Grenonière, et du captage des Filons : projet et plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire-Adjoint Serge ARLOT expose au Conseil municipal les problématiques rencontrées récemment sur certains ouvrages des réseaux d'adduction et de distribution de l'eau potable sur la Commune.

Le captage des Filons ainsi que le répartiteur entre les réservoirs du Schuss et du Plan-du-Col ne sont pas étanches : des contaminations (bactériennes notamment) peuvent donc avoir lieu (une contamination bactérienne a effectivement eu lieu en septembre dernier). Au captage, il convient de mettre en place capot-regard avec cheminée et vidange permettant un nettoyage correct et respectant la réglementation ; le répartiteur doit également être complètement modifié avec la pose de vannes permettant un réglage plus précis et la mise en place d'un regard étanche.

Les réservoirs du Schuss et du Plan-du-Col présentent également des défauts à corriger : installation d'une échelle composite et d'un capot-regard avec cheminée pour le premier, recherche pour localisation exacte de la conduite provenant de la station de pompage du Rivier et remédiation aux dysfonctionnements rencontrés pour le second.

Enfin, au réservoir de La Grenonière, les différentes conduites sont noyées dans une chape de béton qui empêche de bien identifier leur répartition : celle-ci doit être démolie et les conduites d'adduction, de distribution et de vidange correctement reprises.

L'ensemble de ces travaux a été chiffré par le SIVOM du Valbonnais-Beaumont et le plan de financement prévisionnel est présenté dans le tableau ci-dessous.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	Taux
Modification réservoirs Schuss et Plan-du-Col	12 967,05 €	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	21 136,24 €	50 %
Réfection du captage Filons	10 521,87 €	Département de l'Isère	8 454,50 €	20 %
Réfection répartiteur Schuss / Plan-du-Col	5 331,96 €	Autofinancement commune	12 681,74 €	30 %
Réfection chambre des vannes La Grenonière	13 451,60 €			
Total dépenses	42 272,48 €	Total recettes	42 272,48 €	-

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de retenir le projet tel que présenté ci-dessus,

approuve le plan de financement et sollicite une aide de la Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse d'un montant de 21 136,24 €, et une aide du Département de l'Isère d'un montant de 8 454,50 €,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE